

ANNEE 2009

NO : 56 / 2ème trimestre 2009

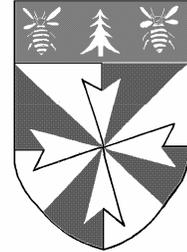
LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS

MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT

- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit pièces
à la croix de Malte d'argent brochant
sur la partition, au chef de gueules
chargé d'un sapin arraché d'argent
accosté de deux abeilles volant d'or »



Une belle truite (environ 2kgs et 55 cm) prise à la mouche début juillet dans la Vézère en dessous de BUGEAT dans le parcours de graciacion par Laurent GELLY.
Une fois pêchée, admirée, mesurée, photographiée, elle a été remise à l'eau pour le plaisir du prochain pêcheur.

SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 3
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 4
	LE CHÊNE DE LA LIBERTE	page 4
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		page 5
	3.1 - REUNION DU 11 JUIN 2009	page 5
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 6
	4.1 - MANIFESTATIONS ESTIVALES	page 6
	4.2 - FOYER CULTUREL	page 7
	4.3 - ASSOCIATION RENAISSANCE DES VIEILLES PIERRES	page 9
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 9
	5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 2ÈME TRIMESTRE 2009	page 9
	5.2 - ÉCOLE PRIMAIRE	page 10
	5.3 - MOTS CROISÉS	page 11
	5.4 - PHOTO MYSTÈRE	page 12
	5.5 - CONCOURS PHOTOS	page 12
	5.6 - EXPOSITION PHOTOS	Page 12
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 13
	6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE	page 13
	6.2 - INFORMATIONS DIVERSES	page 14
7 - FORUM		page 19

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Dominique MAY, Nathalie MERCIER

et pour les Associations ou à titre individuel :
Jean Louis BEYNAT, Anne Marie LAVAL, Sandrine DELAMOUR, Sylvie
BENSADOUN, Sylvie LACHAUD, François DESPROGES

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE : PIERRE FOURNET

Bugeacoises, Bugeacois,

En cette fin d'année scolaire, je tiens à féliciter les jeunes qui viennent de réussir concours ou examens. A tous, élèves et enseignants, je souhaite de bonnes vacances.

Ce début de saison estivale marque le retour des vacanciers dans notre région : que toutes celles et ceux qui, au sein des associations ou de par leur activité professionnelle font le maximum pour les accueillir et animer, notre bourg, soient remerciés.

Merci aussi à celles et ceux qui font des efforts pour embellir notamment par le fleurissement leur habitation, leur bureau ou leur commerce.

L'été est aussi un temps propice à la culture : je me réjouis de l'ouverture d'un atelier au 5, Rue de la Vézère et de l'organisation, comme à l'accoutumée, de nombreux concerts et expositions dans notre commune.

A tous bonne vacances 2009.

Le Maire,

Pierre FOURNET

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 56. Vous y trouverez :

- le mot du Maire, Pierre FOURNET
- le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du trimestre
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- la page forum en 7

Bonne lecture.

Nous tenons tout particulièrement à remercier la personne qui a mis des plants d'œillets d'inde Place du Champ de Foire, cela contribue au fleurissement de la Commune, encore merci

Solidarité-Millevaches recherche un congélateur. Toutes propositions seront les bienvenues.

Le chêne de la liberté

Lors de la dernière réunion de votre assemblée locale a été évoqué la situation de notre chêne de la liberté. Il semblerait que celui-ci soit très mal en point, voire plus. Il représente maintenant un caractère de dangerosité à solutionner rapidement.

Il a donc été décidé de vous soumettre trois idées.

- **1) Abattre cet arbre, et replanter un chêne**
- **2) Le couper environ à mi-hauteur et conserver les écharpes disposées sur son tronc lors du dernier téléthon (www.afm-telethon.fr)**
- **3) Garder son tronc sur une hauteur de 2 à 3 mètres environ et le faire sculpter par un artiste sculpteur sur le thème de la liberté. Cet artiste étant sélectionné parmi d'autres sur concours.**

Les réponses à ce petit questionnaire sont à faire parvenir à la mairie avant le 1er Septembre par courrier électronique (mairie@ville-bugeat.fr) ou courrier postal à :

**Questionnaire « Chêne de la Liberté »
Mairie
Rue de la Mairie
19170 Bugeat**

3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

3.1 - REUNION DU 11 JUIN 2009

JURES D'ASSISES

BUGEAT est regroupé avec VIAM et 3 jurés doivent être tirés au sort.

Sont tirés au sort :

- PINLAUD André
- GROSBOIS David
- JOUANNEAUD Frédéric

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mars 2009, la Commune avait sollicité une subvention dans le cadre du programme de développement du Numérique dans les écoles rurales. Il précise que le dossier de la commune de BUGEAT a été retenu et que la Société QUADRIA a fait une proposition pour un montant de 10.890, 54 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition du matériel
- décide de retenir comme fournisseur la Société QUADRIA
- décide que le financement sera réalisé de la façon suivante :

Subvention	8.712,00 €
Fonds libres	4.312,69 €

- décide que le règlement de la dépense sera réalisé grâce aux fonds inscrits au programme

« MATERIEL 2009 »

- donne pouvoir à son Maire pour signer la convention à intervenir et en général effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention à diverses associations :

- ANIMAVIE 19	50,00 €
- LOISIRS ET SPORTS POUR TOUS	50,00 €
- APF	100,00 €

TRANSFERTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les transferts de crédits suivants :

Article 60631	- 120,00 €
Article 6574	120,00 €

ACQUISITION PHOTOCOPIEUR

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un photocopieur pour la Mairie. Le coût de l'opération serait de l'ordre de 4.900,00 € HT.

VOIRIE 2009

Le Maire rappelle les projets de voirie 2009 et indique que l'Entreprise COLAS a fait les meilleures propositions.

Considérant que tout le programme n'a pas encore été subventionné en totalité, le Conseil Municipal décide de ne faire exécuter qu'une partie des travaux.

4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

4.1 - MANIFESTATIONS ESTIVALES

4.2 - FOYER CULTUREL

1ère bourse aux vêtements réussie à Bugeat

Le Foyer Culturel de Bugeat organisait samedi 18 avril sa première bourse aux vêtements sur le thème des saisons Printemps et Été.

Chaque personne qui le souhaitait a ainsi pu mettre en vente des vêtements pour adultes et enfants ainsi que chaussures, équipements pour bébés et accessoires.

De nombreux visiteurs ont pu ainsi chiner dans une ambiance conviviale et profiter avec satisfaction de nombreuses aubaines à moindre coût.

Un grand merci à la municipalité pour le prêt de la salle et surtout pour les cabines d'essayage municipales (isoloirs), aux bénévoles du Foyer culturel, aux commerçants de Bugeat pour leur aide technique et surtout aux clients d'un jour.

Faites le tri dans vos armoires, et rendez-vous pour la collection Automne/Hiver à l'automne 2009 au Foyer Rural de Bugeat !



Quatre Bugeacois au marathon de Paris

Helen et Stewart Wortley habitent à Bugeat depuis Juillet 2008 avec leur deux enfants Megan et Henry. Stewart est plombier depuis Janvier 2009. Avec Frédéric et François Desproges, anciens responsables de Bugeat Athlétisme, ils ont couru le marathon de Paris le 5 avril dernier.

Quel cadre idéal et occasion unique de découvrir Paris ! Départ sur les Champs Elysées, puis rue de Rivoli direction le Bois de Vincennes. Ensuite retour sur Paris, passage le long des quais de la Seine, jusque dans le Bois de Boulogne au 35ème km. Et enfin les 7 derniers km, les plus longs ... jusqu'à l'arrivée avenue Foch aux pieds de l'arc de Triomphe ! C'est réellement une aventure qui malgré une longue préparation hivernale réserve bien des surprises pour gérer au mieux 42 km de course. Prochains objectifs quelques 10 km et semi-marathons et surtout un marathon à Paris ou à Londres !



4.3 - ASSOCIATION RENAISSANCE DES VIEILLES PIERRES

L'association Renaissance des Vieilles Pierres vous propose les Estivales de Clédat 2009

Dimanche 19 juillet Fête des Roses et du Livre

- 9h Départ de la randonnée vers Clédat
rendez-vous au pont de Grandsaigne
- 11h30 Inauguration des panneaux sur le granite de Clédat par Pierre FOURNET
Président de la Communauté de Communes, présentation par Geneviève GALLAT géologue.
Inauguration des vitraux de la chapelle, présentation par André PANCZER maître verrier.
- 14h30 Ouverture à Clédat de la fête des Roses et du Livre
(entrée : 5€, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)
 - Animation musicale par Fanny MARTHON accompagnée au piano (chansons françaises)
 - Rencontre avec les écrivains invités, dédicaces des livres.
 - Térésa CANET contera « Celle de Magdala » (Marie-Magdeleine)

Vendredi 14 août à 17h Concert en plein air

dans le cadre des Musicales du Plateau « **Caribbean Voices** » groupe vocal, Negro Spiritual et Gospel

Dimanche 16 août Promenade archéologique Clédat –Montamar

Randonnée (marche 2h environ) et commentaires, durée totale 3h
Rendez-vous à Clédat, parking côté Grandsaigne, à 14h30

Un accueil sera assuré à la Chapelle et sur le site de Clédat

Les week-end et jours fériés de 15h à 18h30
du 12 juillet au 23 août ainsi que le 20 septembre (journée de Patrimoine)
Et aussi sur demande pour les groupes en téléphonant au 05 55 72 36 81.

RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro du *Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le deuxième trimestre de l'année 2009, il y a eu :

1 naissance
4 décès

Anniversaire

Madame FONFREYDE née **Marguerite BILLOT** le 17 juin 1901 à BUGEAT vient de fêter ses 108 ans : elle vit dans la région parisienne, elle est la doyenne des natifs de la commune. Nous lui souhaitons un très bon anniversaire.

Naissance

Le 17 juin 2009 à TULLE naissance de **Marine Danièle DELPIT** fille de Andrée MAZAUD et de Sébastien DELPIT demeurant 12, Rue de Millevaches

Nous avons appris la naissance de **Valentin** fils de Laurent JOSSE et de Emmanuelle ORLIANGES et petit fils de Monsieur et Madame Jacques ORLIANGES de Champseix.

Nous avons appris la naissance de **Sasha NIGON BRUGEILLE** née le 11 mars 2009 à PARIS fille de Véronique NIGON et de Bruno BRUGEILLE et petite fille de Claudine et Bernard NIGON

Nous avons appris la naissance de **Ava** née le 11 mai 2009 à CAPDENAC fille de Aurélie NIERE et de Jérôme FAUGERON et petite fille de Sylvie NAUCHE et arrière petite fille de Maguy NAUCHE domiciliées Rue Nationale à BUGEAT

Décès

Le 04 avril de Monsieur **André BOURDE** à l'âge de 89 ans domicilié 22 Rue de la Ganette, mari de Denise LACLAUTRE (de la famille CHASTAGNER). Il était installé à BUGEAT depuis quelques années.

Le 20 avril de Monsieur **Léon VARRIERAS** à l'âge de 87 ans. C'est une figure bien sympathique et attachante de notre commune qui disparaît. Né à BUGEAT où ses parents étaient commerçants ; à l'issue de ses études il s'engage dans l'armée : il va faire une brillante carrière militaire qui le conduit en Afrique, en Indochine puis il revient en France : il finit sa carrière à LIMOGES avec le grade de Colonel. A la retraite il s'installe avec son épouse à BUGEAT dans la maison familiale. Très affable, aimant chaque matin, à l'heure des courses, s'attarder sous le chêne de la Liberté pour échanger avec les uns et les autres, il avait aussi accepté de faire partie du CCAS dont il ne manquait aucune des réunions, assurant les fonctions de secrétaire ; très affecté par le décès de son épouse, il s'est éteint à la Fondation Pompidou à MERLINES.

Le 22 avril de Madame **BERTIN Ginette née POUILLANGE** à l'âge de 78 ans. Ce sont les vacances d'été qui lui ont fait connaître BUGEAT où elle venait, dans une maison de Monsieur GIOUX, au Moulin, chaque année avec sa famille : elle était la maman de Martine MOURIERAS, ATSEM à l'école de BUGEAT.

Le 26 mai de Monsieur **Paul PREVOT** à l'âge de 91 ans. Après avoir exploité la ferme des Eglizeaux (Commune de VIAM) il était venu avec son épouse s'installer à BUGEAT rue de Millevaches dans la maison qu'ils avaient fait construire. Il est décédé à la Maison de Retraite.

Décès de Monsieur **Jean Charles BLANC** âgé de 64 ans, mari de Danielle SENEJOUX, décédé à POITIERS. Enseignant à l'IUT, il avait pris sa retraite depuis peu de temps. Il aimait à venir aux vacances dans leur maison du Massoutre.

Décès à MASSY le 09 juin de Monsieur **Daniel NONY**, âgé de 72 ans professeur honoraire à la Sorbonne. Natif de BUGEAT fils de Antoine NONY et de Marguerite MAZALEYRAT, négociants à BUGEAT il avait passé son enfance à BUGEAT avant de gagner BORDEAUX .

Décès de Monsieur **Lucien NONY** originaire du Massoutre où il avait passé son enfance, fils de Léon et Marguerite NONY .

5.2 - ECOLE PRIMAIRE

Des nouvelles du Primaire :

En cette fin d'année scolaire, toutes les classes de l'école primaire de Bugeat ont profité de sorties. Celles-ci ont été au nombre de trois, une pour chaque cycle.

Le 8 juin 2009, la classe des TPS – PS – MS s'est rendue à Davignac afin de participer à « Acteurs Juniors ». Durant cette manifestation, les enfants ont été au contact de professionnels du spectacle qui ont animé différents ateliers. Les enfants ont pu réaliser des marionnettes, danser et écouter des histoires. Pour clôturer la journée, ils ont assisté à un spectacle de théâtre d'ombres et d'images sonores «Petites Migrations».

Le 26 juin 2009, la classe des TPS – PS – MS est partie sur l'Ile de Vassivière. Les enfants ont pris le petit train pour arriver sur l'île. Après avoir fait un petit tour et observé des animaux, ils se sont rendus au Centre d'Art. Ils ont suivi un parcours dans la forêt pour y admirer des œuvres d'Art. Puis en s'inspirant de ces œuvres, ils ont fabriqué des masques avec les éléments de la forêt. Ils ont quitté l'île en petit train.

C'est par une belle journée de juin, que les élèves de GS, CP et CE1 sont partis se plonger dans les profondeurs de la Terre, au gouffre de Padirac.

Malgré quelques angoisses, les voilà descendus à 100 mètres sous Terre ! L'aventure fut splendide et riche en découvertes.

Après un pique-nique champêtre, ils ont assisté à un spectacle magique et merveilleux : « La féerie du rail » à Rocamadour : une maquette géante de 100 m², animée par un jeu de lumières, avec des mini-automates, nous présentant plus de 200 scènes de vie en modèle réduit (au 1/87^{ième}) d'un tel réalisme qu'on pourrait s'y méprendre ! Tout un monde recréé par un seul homme passionné.

Le retour à Bugeat se fit dans le calme vers 19 h où les enfants ravis ont pu raconter à leurs parents leur agréable journée.

Mardi 16 juin, tous les élèves du cycle 3 s'étaient donnés rendez-vous devant l'école à 8 heures, direction le Périgord. Ils ont tout d'abord visité la grotte géologique du Grand Roc aux Eyzies. Enchâssée dans une magnifique falaise surplombant la Vézère, cette grotte offre des cristallisations célèbres pour leur diversité. Après un pique-nique bien mérité et très apprécié, ils ont visité le parc animalier préhistorique du Thot où ils ont côtoyé bisons, cerfs, bouquetins et autres animaux qui les ont émerveillés. Enfin, ils se sont rendus dans la grotte de Lascaux II où un guide les a sensibilisés à l'art de l'homme préhistorique. Après cette excellente journée, les enfants sont rentrés enchantés.

Les vacances arrivent en ce début juillet. Qu'elles soient bien profitables aux enfants afin de pouvoir reprendre en pleine forme le jeudi 3 septembre.

La directrice : Sylvie LACHAUD

5.3 - MOTS CROISES

Horizontalement 1 - Vraiment beaucoup
 2 - Combattrà dans l'arène - Fin de verbe 3 - Mauvaise école - Placée
 4 - Brusque ondée – Napperon 5 - Sorti de l'oeuf - Genre de paresseux - Socle
 6 - Feras tomber des noix - 7 - Satellite - Cité biblique - Distingué
 8 - Vit - C'est le cobalt 9 - Escroqua
 10 - Tiendras bon

Verticalement A - Tueur à mains nues
 B – Récents C - Bout de bois - Jointes
 D - Deuxième en gamme - Derniers cris E - Envoyé de Dieu très attendu - Voisins de l'équerre
 F - Grand lac américain - Se rebellent G - Support de voile - Débit de boissons - Personnel
 H - Abimas – Durillon I - Jamais admises - Déroba
 J - Support d'estrade – Champion

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

5.4 - CONNAISSEZ VOUS BIEN BUGEAT ? Où cette photo a-t-elle été prise ?



La photo du précédent numéro représentait la fontaine du Massoutre.
Le premier lecteur à avoir trouvé est Sylvie NAUCHE. Elle recevra un livre.

5.5 - CONCOURS PHOTOS (RAPPEL)

Un concours photos est mis en place par la municipalité.
Le thème en est libre (paysage, patrimoine, animaux, ...)
Les photos sont à transmettre à la Mairie.
Les plus belles seront publiées en première page des futurs bulletins municipaux.

5.6 - EXPOSITION PHOTOS

Pour ranimer les souvenirs d'enfance et sauvegarder les témoignages des écoliers de BUGEAT, je souhaite réaliser une exposition des photos de groupe de l'école de BUGEAT sur une période allant de 1900 à 1980.

Pour que cette exposition soit la plus complète possible, j'en appelle à toutes les personnes intéressées par cette initiative, de bien vouloir me confier les photos de groupe en votre possession, avec si possible les noms des écoliers figurant sur la photo (je vous emprunterai vos clichés maximum une journée).

L'exposition aura lieu dans le cadre de la fête de BUGEAT au mois d'août.

Je vous remercie par avance de votre aimable participation à ce projet.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Monsieur BEYNAT Jean Louis
Village d'Orlianges 19170 BUGEAT 05.55.95.66.80 ou la Mairie qui fera suivre.

6 - INFORMATIONS PRATIQUES

6.1 - NUMEROS DE TELEPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.
MAIRIE DE BUGEAT : 05.55.95.50.34
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : 05.55.95.47.26.

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : 05.55.95.18.68
FAX : 05.55.95.67.90
Email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr

MÉDECINS :

Docteur BUCHON 05.55.95.55.09
Docteur HERISSE 05.55.95.55.18
Docteur NOUAILLES 05.55.95.52.78

La semaine de 20 h à 8 h

et le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h et jours fériés 0810.19.19.55

MAISON DE RETRAITE : 05.55.95.52.65

PHARMACIE :

Monsieur GAYOU 05.55.95.50.14

INFIRMIER :

Service infirmier 05.55.95.50.07
(Mutualité Sociale Agricole 1, Rue de l'Etang des Saules)

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET 05.55.95.41.42

KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET 05.55.95.45.21

INSTANCE GERONTOLOGIQUE :

Florence MILLET 05.55.72.36.58

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame CLEMENT 05.55.95.54.81
à BUGEAT le vendredi matin,
3, Place du Champ de Foire
ou 05.55.95.26.70 à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05.55.95.67.40

GENDARMERIE :

18

17

POMPIERS :

DÉPANNAGE EDF : 0810.33.32.19

S.N.C.F. : Gare

Information/Vente 05.55.95.50.31
08.36.35.35.35 (0,34€ la minute)

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON 05.55.95.50.50

LA POSTE :

05.55.95.50.00

05.55.95.47.05 (service courrier)

05.55.95.52.60 (Receveur)

et

05.55.95.50.39

TRÉSOR PUBLIC:

CRÉDIT AGRICOLE :

05.55.46.19.80

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE 05.55.95.54.29

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.

Tout contrevenant s'expose à des pénalités.

Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »

Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

JOURS D'OUVERTURE:

TREIGNAC : Lundi ,Mercredi et Samedi Après-midi

BUGEAT : Mardi, Vendredi et Samedi matin

HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.

LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux

Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...

Plate-forme de regroupement des déchets verts.

Vous pouvez y apporter branchages, feuilles et gazons.

Ces matériaux doivent être préalablement triés ; il est conseillé de charger d'abord les feuilles et gazons et, en dernier les branchages.

Lors du déchargement sur le site le gardien indique où vider les feuilles et gazons.

Les branchages doivent être stockés séparément, toujours sur les instructions de l'agent du SIRTOM.

Ce service est gratuit pour les particuliers et facturé comme suit pour les artisans :

- 10 € le camion de 3,5 tonnes ou grosse remorque : pour les entreprises dont le siège social est situé sur le SIRTOM

- 20 € pour les autres (entreprises dont le siège social est situé hors du territoire du SIRTOM.

Le gardien établit un bon de dépôt, signé par le chauffeur avec indication du numéro de véhicule, de la date et de l'heure, un double lui est remis, et la souche sert à la facturation.

La plate-forme déchets verts est ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, tous les jours sauf :

- Dimanche et jours fériés

- de mi-décembre à mi-janvier, elle fonctionnera à mi-temps selon les horaires actuels de la déchetterie de TREIGNAC : lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi après-midi de 14 h à 18 h .

Le SIRTOM se réserve le droit de modifier les jours et horaires d'ouverture si nécessaire.

NOUVEAU SERVICE

Le SIRTOM vous propose aussi un nouveau service pour les personnes en auto-médication (diabétiques, dialysés, sous morphine, ...).

Les déchets médicaux des personnes pratiquant elles-mêmes leurs soins sont considérés comme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Ces déchets peuvent avoir des risques de contamination accidentelle, c'est pourquoi il est important de les séparer des ordures ménagères.

A l'occasion d'une délivrance d'ordonnance, votre pharmacien vous remettra une boîte à seringues usagées, homologuée avec son couvercle.

Les boîtes pleines seront collectées par la société ARBRE, avec qui, le SIRTOM a passé une convention qui ne pourra prendre en charge les produits stockés antérieurement au 01/01/2009 ainsi que les déchets des professionnels (infirmières, médecins, service de soins à domicile,...)

Ce nouveau service gratuit est mis en place en collaboration avec votre pharmacie.

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

LUNDI de 05H40 à 12H00 et de 13H00 à 14H50
MARDI AU VENDREDI de 06H40 à 12H00 et de 13H00 à 14H50

Gare fermée les samedis, dimanches et fêtes

Renseignements au 05 55 95 50 31 aux heures d'ouverture ou 08.25.87.23.19 Contact – TER ou 3635 service SNCF

En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
SAMEDI de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 3 maisons F5 et 1 maison F4 Rue des Fleurs de la Saint Jean, 2F4 Rue Virgile Meyer

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 3000m². S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2009

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél.

05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque **Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00**, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h. Les prochaines auront lieu le 07 juillet, le 01 septembre et le 03 novembre 2009.

6.2.12 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 3ème TRIMESTRE 2009

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.13 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 4 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2009 (4 numéros).

6.2.14 - L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 s'inscrivant dans la continuité de la loi du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations aux communes en matière d'assainissement non collectif. Elle précise notamment que « les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif ».

Les 18 communes constituant notre territoire ont délégué cette mission à la Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur, dont les bureaux sont situés à Saint Merd les Oussines. Cette dernière a recruté un technicien pour s'occuper du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ce service assure :

- le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Le technicien de ce service vous conseille et vous accompagne également dans votre projet d'assainissement individuel.

Toute personne propriétaire ou locataire d'une habitation non raccordée au réseau d'assainissement collectif est concernée par ce service.

Vous êtes propriétaires d'une habitation :

Une visite de diagnostic de chaque installation particulière doit être programmée sur le territoire communautaire. Ce contrôle doit être effectué par les communes au plus tard le 31 décembre 2012.

Ce diagnostic permet :

- de vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement,
- de réaliser une fiche descriptive,
- de repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages afin de suggérer les améliorations nécessaires,
- de vérifier son bon fonctionnement, son entretien et son innocuité en terme de nuisances.

Ce diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes a débuté sur notre territoire communautaire en octobre 2007.

A ce jour, le diagnostic a été réalisé sur les communes de Gourdon-Murat, Pradines et Sornac. Il doit se poursuivre sur votre commune courant juillet.

Un technicien vous contactera par courrier dans un délai raisonnable, afin de fixer une date et l'heure de son passage. Vous devrez alors être présent ou être représenté par un tiers au moment du contrôle, rendre accessible votre installation et remettre tout document relatif à votre système d'assainissement au technicien (plans, factures, bon de vidange).

A l'issue de cette visite, un rapport vous sera transmis avec un avis du technicien (lors de la vente de l'habitation, ce rapport est joint au dossier de diagnostic technique).

Si des modifications doivent être apportées à votre installation pour permettre son bon fonctionnement, une liste de travaux sera établie et sera à effectuer dans un délai de 4 ans.

Cette visite des installations existantes aura une périodicité maximale de 8 ans.

Vous construisez ou réhabilitez une habitation sur le territoire communautaire :

Le propriétaire est responsable de la conception et de l'implantation de cette installation, qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation, ainsi que de la bonne exécution des travaux correspondants.

Vous devez remplir une demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif disponible au service SPANC et dans les mairies. Le dossier est retourné au technicien du SPANC qui formulera un avis après visite sur le terrain (contrôle administratif appelé contrôle de conception de l'installation). Le dossier sera alors ensuite transmis au maire de la commune qui donnera un accord favorable ou défavorable.

Les travaux vont débuter, vous devez informer le SPANC au moins 8 jours avant le commencement des travaux afin que le technicien puisse contrôler leur bonne exécution avant remblaiement par une ou plusieurs visites sur place.

Le propriétaire ne peut faire remblayer tant que le contrôle de bonne exécution n'a pas été réalisé.

A l'issue de ce contrôle, le SPANC formule son avis et transmet le dossier au maire de la commune qui émettra un certificat de conformité ou non.

Coût de cette prestation :

Le SPANC est un service public d'assainissement. Il est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial. Il doit présenter un budget équilibré en recettes et dépenses (salaires du technicien, charges de fonctionnement du service...). Il donne donc lieu à la perception d'une redevance qui s'élève à :

- 120 euros pour les installations neuves décomposées en 60 euros pour le contrôle de conception et 60 euros pour le contrôle des travaux
- et 60 euros pour les installations existantes (diagnostic) pour une périodicité maximale de 8 ans.

**Pour tout renseignement, contacter Melle DELAMOUR 05.55.95.31.88
à la Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Coeur**

6.2.15 - ENSEMBLE INTER PAROISSIAL MEYMAC BUGEAT PEYRELEVADE

Un changement concernant l'ensemble inter paroissial Meymac Bugeat Peyrelevade doit avoir lieu.

En raison de son âge et de l'importance de sa charge, Monsieur l'Abbé André BOULOC, curé de cet ensemble de paroisses, se retire. Il restera cependant disponible pour des services dans la région de Tulle.

Pour lui succéder, dans la même charge, a été nommé l'Abbé Bertrand ROUGON, jusqu'à présent prêtre dans l'équipe pastorale d'Ussel Eygurande Merlines.

6.2.16 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à :

- Madame PAPPO Marie Louise et son fils, Rue Virgile Meyer

6.2.17 - COMMERCANTS, ARTISANS

Bienvenue à :

- Eclectiq'art au 5 Rue de la Vézère où Nathalie LAMBERT nous accueille dans son atelier de création artistique à compter du 1^{er} juillet

Changement d'adresse :

- Le garage PEREIRA DA COSTA est transféré Route de TARNAC

7 - FORUM

Cette page est réservée à toutes celles et tous ceux qui veulent s'exprimer par courrier ou par mail sur leurs besoins et leurs attentes.

A Bientôt

Anita Cavalli, Serge Leblanc, Patricia Maury, Colette Meunier

Cette page est toujours écrite avec OpenOffice sous LINUX

SOLUTION DES MOTS CROISES

Horizontalement

1 : Enormément - 2 : Toréera - IR - 3 : Rue - Située

4 : Averse - Set - 5 : Né - Aï - Base - 6 : Gauleras

7 : Lune - Ur - Vu - 8 : Existe - CO

9 : Entola - 10 : Résisteras

Verticalement

A : Etrangleur - B : Nouveaux - C : Orée - Unies

D : Ré - Rales - E : Messie - Tés - F : Erié - Ruent

G : Mat - Bar - Te - H : Usas - Cor

I : Niées - Vola - J : Tréteau